



Une femme cuisine à proximité de son abri dans le camp de Mentao, Burkina Faso. Photo: Pablo Tosco/Oxfam

LES RÉFUGIÉS DU CONFLIT MALIEN

Répondre à l'aggravation de la crise

Au cours de l'année passée, près de 375 000 Maliens ont fui le conflit qui sévit dans le nord pays. Plus de 145 000 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, ont cherché refuge dans des zones déshéritées du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Niger. D'autres sont déjà en route vers ces pays pour fuir l'intensification des combats depuis janvier 2013. Ces États voisins et les organisations humanitaires ont apporté aux réfugiés une assistance vitale dans des conditions difficiles, mais ils peinent à répondre à tous les besoins essentiels. Dans les camps de réfugiés au Niger, jusqu'à 21% des enfants souffrent de malnutrition. Les gouvernements et les organisations humanitaires doivent de toute urgence se préparer à répondre à une augmentation des besoins des réfugiés dans les États hôtes, tandis que toutes les forces militaires et les groupes armés opérant au Mali doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'infliger des dommages à une population civile déjà en détresse. Beaucoup de ces réfugiés ont déjà fui le Mali à plusieurs reprises ces vingt dernières années, et sont susceptibles de n'y retourner que lorsque les problèmes de fond, à la fois sociaux, politiques et économiques, facteurs de conflit, seront résolus.

RÉSUMÉ

Depuis janvier 2012, près de 375 000 Maliens ont fui le conflit qui sévit au nord du pays.¹ 145 000 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, se sont réfugiées dans les pays voisins, principalement au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Beaucoup de ces personnes, y compris celles interrogées par Oxfam, avaient déjà dû fuir le Mali à plusieurs reprises lors des crises qui ont secoué le pays ces vingt dernières années. Il n'est donc pas surprenant que ces personnes indiquent qu'elles ne retourneront pas au Mali avant qu'une paix réelle et durable règne dans leur pays².

Ces États voisins du Mali, les communautés locales, les agences des Nations unies et les organisations humanitaires ont apporté à ces réfugiés une aide vitale, dans des conditions souvent difficiles. Mais ces acteurs peinent déjà à répondre à tous les besoins essentiels. Alors que le conflit s'intensifie au Mali depuis le lancement des opérations franco-maliennes visant à contrer l'offensive des groupes armés au début de l'année 2013, les États hôtes et les organisations humanitaires doivent de toute urgence se préparer à répondre à un nouvel afflux de réfugiés.

De plus, les forces armées maliennes et françaises, ainsi que les autres forces déjà engagées au Mali ou celles qui le seront à l'avenir, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les dommages infligés à une population qui se trouve déjà en situation de détresse. Les groupes armés au nord du Mali doivent se conformer à leurs obligations au regard du droit international, et s'abstenir de commettre des violations des droits de l'Homme à l'encontre des civils.

Une réponse humanitaire insuffisante

La réponse humanitaire a permis de répondre à certains besoins essentiels des réfugiés, mais elle est loin d'avoir répondu à tous. Dans les camps de réfugiés au Niger, jusqu'à 21% des enfants souffrent de malnutrition, un taux qui dépasse de 6 points le seuil d'urgence de l'Organisation Mondiale de la Santé. Les taux de malnutrition sont également alarmants parmi les enfants réfugiés en Mauritanie.³

Les réfugiés Maliens sont exposés à de nombreuses menaces qui incluent la violence sexuelle, le travail forcé et le recrutement forcé par des groupes armés du nord du Mali. L'agence de l'ONU pour les réfugiés (le Haut Commissariat des Nations unies aux Réfugiés, HCR), et plus largement la communauté humanitaire, ont jusqu'à présent peu fait pour analyser et répondre à ces menaces.

Beaucoup de réfugiés vivent d'activités pastorales, mais la réponse humanitaire « standardisée » a jusqu'à présent échoué à répondre à leurs besoins spécifiques et à appréhender l'impact de leur bétail sur les communautés locales et l'environnement. Dans un camp du Burkina Faso, il y a trois animaux pour chaque personne présente dans le camp,

Toute ma vie a été bouleversée. Je n'aime pas ce qui m'est arrivé. Je ne veux pas rester ici longtemps parce que les conditions ne sont pas les mêmes. Je vivais dans de bonnes conditions, je faisais des études, j'avais des espoirs et des projets. Ici il n'y a ni études, ni activités, ni espoir. Il n'y a rien à faire. Je vois autour de moi des enfants et des jeunes, des gens que je connaissais avant, qui travaillaient dans des ONG ; les enfants étaient bien traités mais ici ils marchent pieds nus, ils ne vont pas à l'école, ils ne sont pas bien nourris. Je souffre rien qu'à voir cela.

Bintou Walet Mohammed Ali, 21 ans, étudiante, réfugiée dans le camp de Mentao (Burkina Faso)

ce qui affecte les populations locales et l'environnement.⁴

Les réfugiés vivent parmi des populations elles-mêmes confrontées à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à un accès limité aux services de base. Ces communautés d'accueil paupérisées, qui se remettent encore de la crise alimentaire régionale de 2012, doivent désormais partager leur peu de ressources en eau et nourriture. Sur certains sites, les réfugiés sont plus nombreux que la population locale : en Mauritanie, par exemple, Bassikounou, une ville de 42 000 habitants, accueille un camp de 54 000 réfugiés, ce qui génère des tensions avec les populations hôtes.

Sur le territoire malien, la majorité des 229 000 personnes considérées comme des déplacés internes vit dans des conditions difficiles, dans des maisons louées ou des centres urbains surpeuplés, et dépend principalement de l'aide de leurs proches.⁵ Les hommes, femmes et enfants qui sont restés au nord du Mali sont exposés à des violences et à de graves violations des droits humains, et n'ont qu'un accès limité à l'aide humanitaire. L'intensification actuelle du conflit accroît les risques encourus par les civils. Ce rapport traite de la situation des réfugiés, mais Oxfam produira à l'avenir une analyse plus complète des défis auxquels font face les populations qui sont restées au Mali.

Afflux de réfugiés : répondre aux besoins accrus

Avant l'intensification actuelle du conflit, l'ONU estimait que le nombre des réfugiés pourrait doubler et atteindre le chiffre de 400 000 personnes⁶ suite au déploiement d'une force militaire africaine, la MISMA (Mission Internationale de Soutien au Mali), autorisée par le Conseil de sécurité.⁷ La résolution de l'ONU confie à cette force une mission de reconstruction des forces de sécurité maliennes et une mission de soutien pour battre les groupes armés et restaurer l'intégrité territoriale du pays.

La prise de contrôle d'une ville stratégique, jusque-là contrôlée par l'État malien, par des groupes armés a suscité le lancement d'opérations par les forces maliennes et françaises avant le déploiement de la MISMA, prévu vers le mois de septembre. Selon le HCR, le 17 janvier, soit sept jours après le début des opérations militaires, les combats avaient déjà causé le déplacement de 10 000 personnes, dont plus de 2 000 se sont réfugiées dans les pays voisins⁸. La situation au Mali et dans la région est plus volatile et imprévisible que jamais.

La plupart des camps de réfugiés se situent à proximité de la frontière malienne, dans des zones d'insécurité. La situation sécuritaire des réfugiés et des travailleurs humanitaires s'est détériorée avant même les événements de janvier 2013, et se caractérise notamment par une augmentation des enlèvements et des menaces d'enlèvement, ce qui rend le travail des organisations difficile.

Les États qui hébergent des réfugiés, les autorités maliennes et les organisations humanitaires doivent renforcer en urgence leur capacité à répondre à toute détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire,

*Nous avons faim (...)
Avant, nous mangions
au moins trois fois par
jour et nous buvions
beaucoup de lait. Ici,
dans le camp, ce que
nous mangeons est
insuffisant. (...) Nous
mangeons deux fois par
jour. Les enfants ne
sont pas en très bonne
santé car ils ne
mangent pas assez.*

Femme réfugiée dans le camp
de Damba, Burkina Faso

et ce y compris en s'assurant que les pays hôtes soient en mesure d'offrir aux réfugiés un environnement sûr.

Dans le même temps, les États hôtes, avec le soutien des donateurs, doivent renforcer leur capacité à coordonner la réponse humanitaire pour les réfugiés. Le HCR doit continuer à améliorer son leadership et sa coordination de la réponse humanitaire à destination des réfugiés et des communautés hôtes. Cette tâche ne doit pas seulement consister à s'assurer que réfugiés et populations locales ont un accès égal à l'aide, mais aussi à aider ceux qui parmi les réfugiés pourraient choisir de s'intégrer dans les communautés locales.

Éviter les dommages infligés aux civils

Les forces maliennes, françaises et les autres forces actuellement actives au Mali, ainsi que les forces armées qui pourraient y être déployées à l'avenir, dont celles de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM), doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'infliger des dommages aux civils et à leurs biens, conformément à la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité en décembre 2012. Ces mesures doivent inclure :

- le déploiement par la France et toutes les forces intervenant au Mali de conseillers en droit international humanitaire (DIH) et droits de l'Homme applicables aux côtés des forces régulières et des forces spéciales ;
- le rapportage par les forces militaires concernées au Conseil de sécurité de l'ONU sur les mesures prises pour respecter le DIH et éviter les dommages infligés aux civils ; et
- le déploiement par l'ONU d'observateurs des droits de l'Homme de toute urgence.

Dépassez l'approche militaire pour préparer l'avenir

Les perspectives de paix au Mali à court terme étant limitées, il est possible que la présence des réfugiés dans les pays voisins se prolonge. Il est essentiel de soutenir les moyens de subsistance à long terme des réfugiés afin d'augmenter leur autonomie et de réduire la pression sur les populations hôtes.

Cette aide est nécessaire mais elle n'apportera ni paix ni solution durable à la crise. Les autorités maliennes, les États africains et occidentaux et les institutions multilatérales doivent continuer à œuvrer pour construire la paix et la sécurité au Mali. Ces acteurs doivent adopter une approche globale sur les problèmes de fond, à la fois politiques, sociaux et économiques, qui sont les facteurs de la crise actuelle. Cela devrait comprendre la recherche d'une solution politique inclusive, et le dépassement d'une vision parfois trop centrée sur le contreterrorisme et l'action militaire.

Cette solution doit inclure :

- la reconstruction de la confiance entre les communautés ;
- la promotion de politiques plus inclusives et d'un développement équitable dans tout le pays ; et
- l'assurance d'une participation réelle dans les processus de construction de la paix et de réconciliation, notamment pour les femmes, les réfugiés et les communautés marginalisées.

Ce rapport se fonde sur des informations recueillies par Oxfam essentiellement entre août et décembre 2012 à travers les programmes d'Oxfam au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, plus de 65 entretiens avec des représentants des États et des organisations humanitaires, ainsi que des discussions avec des réfugiés dans les pays hôtes et des organisations de la société civile et des communautés au Mali.



Carte de la région. Sites de réfugiés représentés en blanc, installations permanentes en noir. (Selon les données géographiques de l'ONU.)

“Je veux retourner au Mali mais à condition qu’il y ait la paix. Mais une paix durable, éternelle. (...) On veut une paix éternelle. Il y avait une paix mais on est revenus. En 1993 on était là, en 1994 aussi on était là, et aujourd’hui aussi nous sommes encore là. Nous sommes dans un pays où on est tout le temps réfugiés. On est obligés de quitter une ville pour aller se réfugier dans une autre ville ou dans la brousse où il n’y a pas de réseau, pas de mouvements, pour être tranquilles. On veut que le problème du Mali soit géré une bonne fois pour toute. Bintou Walet Mohammed Ali, 21 ans, étudiante, réfugiée dans le camp de Mentao (Burkina Faso)

RECOMMANDATIONS

Les États du Burkina Faso, de Mauritanie et du Niger,⁹ avec le soutien étroit du HCR, du coordinateur humanitaire régional des Nations unies, des coordinateurs humanitaires nationaux et des bailleurs, doivent :

- continuer à assurer la réalisation effective des droits des réfugiés conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que les protocoles additionnels, en particulier le droit à l'asile et au non-refoulement,¹⁰ et maintenir les frontières ouvertes y compris en cas d'afflux majeur de réfugiés ;
- maintenir l'accès des réfugiés à l'aide humanitaire en déployant d'urgence des forces de police et de gendarmerie supplémentaires, formées et respectueuses du droit international humanitaire, du droit international relatif aux droits de l'Homme et des droits des réfugiés afin de garantir la sécurité dans et autour des camps, notamment par le biais de patrouilles routières. Cela devrait impliquer un travail

communautaire de proximité, notamment avec un personnel de sécurité féminin, afin de mieux comprendre les menaces auxquelles sont confrontés les réfugiés et les communautés hôtes ;

- prendre des mesures pour éviter la militarisation et l'infiltration dans les camps de réfugiés de groupes armés opérant dans le nord du Mali, notamment en jugulant les mouvements d'armes dans les camps, en désarmant les personnes armées et en séparant les combattants des civils, dans le respect de leurs droits ;
- s'assurer que chaque camp de réfugiés est implanté dans une zone adaptée et sûre, que les réfugiés et les autorités locales sont impliqués dans la planification des déplacements et que ce processus est volontaire et se déroule en toute sécurité et dans la dignité ;
- renforcer leur capacité de coordination de l'aide humanitaire en recrutant d'urgence davantage d'administrateurs experts dans le domaine humanitaire au sein de la Commission nationale sur les réfugiés au Burkina Faso, de la Commission nationale d'éligibilité des réfugiés au Niger et du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation en Mauritanie, qui seront déployés dans les camps et qui participeront régulièrement aux réunions de coordination humanitaire ;
- au vu de l'incertitude quant au devenir de certains camps tels que Ayorou au Niger et du déplacement soudain du camp de Fereirio au Burkina Faso, fournir le plus rapidement possible des informations claires et cohérentes sur l'état et l'emplacement des camps actuels et futurs afin de permettre aux réfugiés de prendre des décisions éclairées et aux agences humanitaires de planifier de manière précise leurs activités et les ressources à mobiliser ;
- veiller à ce que le droit de tous les réfugiés à bénéficier d'une aide et d'une protection humanitaire soit respecté, y compris ceux vivant dans les centres urbains tels que Nouakchott qui ne sont actuellement pas enregistrés comme réfugiés par le HCR.

Toutes les forces militaires actuellement impliquées au Mali, en particulier celles du gouvernement de transition du Mali et de la France, ainsi que les forces régionales déployées dans le cadre de la Mission internationale d'appui au Mali (AFISMA), doivent agir conformément à la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elles doivent notamment :

- respecter et recevoir une formation sur le droit humanitaire international, les standards internationaux en vigueur en matière de droits humains et les droits des réfugiés. Les forces françaises et toutes les autres forces déployées au Mali doivent inclure des conseillers sur le droit humanitaire international et les standards internationaux en vigueur en matière de droits humains aux côtés de leurs forces régulières et spéciales ;
- publier et mettre en œuvre des directives spécifiques pour respecter le principe de distinction entre civils et combattants, ainsi que le principe de proportionnalité dans les hostilités ; s'abstenir d'utiliser des armes explosives dans les zones d'habitation ; et éviter les bombardements indiscriminés ;

- communiquer au Conseil de sécurité des Nations unies les mesures prises pour se conformer au droit international et prévenir les dommages infligés aux civils. En particulier, les forces militaires doivent élaborer une méthodologie transparente pour évaluer et étudier les schémas de victimes civiles des combats afin de minimiser l'impact des opérations militaires sur les civils, comme cela a été fait dans d'autres situations d'affrontement.

Les groupes armés dans le nord du Mali doivent :

- s'abstenir de perpétrer des violations des droits de l'Homme dans les zones sous leur contrôle et honorer leurs obligations vis-à-vis du droit International humanitaire dans la conduite des hostilités.

Le Bureau du Haut commissariat aux Droits de l'Homme (BHCDH) et les autres entités concernées des Nations unies doivent :

- déployer de toute urgence des observateurs des droits de l'Homme au Mali afin de travailler sur les infractions aux droits de l'Homme survenant pendant et juste après les actions militaires, notamment l'enrôlement et la mobilisation d'enfants soldats, les violences sexistes et les risques d'exécution et de détention arbitraires dans le cadre de représailles ou de ripostes.

Le HCR, les autres agences des Nations unies et les ONG, avec les États hôtes et le soutien des bailleurs, doivent :

- renforcer le degré de préparation à un potentiel afflux de réfugiés en veillant à ce que les autorités maliennes, les États hôtes et les organisations humanitaires locales, nationales et internationales soient pleinement impliqués dans un plan de contingence bien coordonné qui évalue la capacité de ces acteurs à répondre à l'augmentation des besoins. Ce processus doit de toute urgence (dans les semaines, et non les mois à venir) identifier toutes les ressources supplémentaires (financières, matérielles et humaines) requises et le calendrier adéquat pour les obtenir étant donné les contraintes logistiques propres à la région du Sahel ;
- mener des enquêtes de suivi nutritionnel régulières, notamment au Burkina Faso où une enquête nutritionnelle doit être réalisée en priorité ;
- lutter contre les taux élevés de malnutrition en adoptant une approche multisectorielle qui inclut une distribution opportune de rations alimentaires complètes pour tous les réfugiés, y compris les groupes marginalisés, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour permettre aux réfugiés de diversifier leur apport alimentaire et de satisfaire d'autres besoins sans vendre leurs rations, l'accès à une eau salubre et à une couverture médicale adéquate, et la prévention des causes culturelles et comportementales de la malnutrition ;
- s'assurer que les besoins particuliers des réfugiés éleveurs sont pris en compte en évaluant l'impact socio-environnemental de leur bétail sur les zones d'accueil fragiles et en identifiant des solutions novatrices en consultation avec les autorités locales, les populations

hôtes et les réfugiés, étant donné le peu de pâturages et d'eau disponibles ;

- veiller à ce que tous les enfants réfugiés aient accès à l'éducation en augmentant le nombre d'instituteurs d'école primaire dans les camps et en travaillant avec les autorités locales à l'intégration des réfugiés dans les structures d'enseignement secondaire existantes, tout en renforçant et en améliorant l'accès des communautés hôtes à l'éducation ;
- créer des programmes à plus long terme qui bénéficient aux réfugiés et aux populations hôtes, comme la restauration de petites infrastructures essentielles (par exemple, systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement) et la création d'opportunités en termes de moyens de subsistance par le biais de formations, d'activités génératrices de revenus et de programmes d'éducation ;
- apaiser les tensions entre les communautés hôtes et les réfugiés en formant les leaders des communautés sur la résolution des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans la région du Sahel, et en créant des comités de médiation ;
- améliorer la consultation et la redevabilité envers les réfugiés conformément aux engagements définis par le Comité permanent interagence (IASC)¹¹ et la norme HAP¹² en matière de redevabilité humanitaire, afin de mieux comprendre les spécificités culturelles et la complexité des rapports de force dans les communautés de réfugiés et d'adapter les programmes en conséquence.

Le HCR doit :

- affiner sans délai l'analyse des lacunes et des défis dans chaque secteur de la réponse apportée aux réfugiés, notamment en matière de protection et d'éducation, et veiller à utiliser cette analyse pour orienter les priorités ;
- veiller à ce que les comités de réfugiés dans les camps consultent et représentent les intérêts de tous les groupes, y compris les femmes et les groupes marginalisés, et distribuent l'aide équitablement auprès de chaque individu. Le HCR devrait travailler avec des experts de la structure et la composition sociales complexes du Mali pour mener des évaluations dans les camps et développer des meilleures pratiques communes avec les acteurs humanitaires afin de garantir un accès égal et un recours égal des groupes marginalisés à l'assistance, ainsi que leur participation aux processus de prise de décisions ;
- donner immédiatement la priorité à la lutte contre les menaces pesant sur les populations réfugiées, notamment en développant une meilleure analyse des risques selon le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique. Cela exige notamment de veiller à organiser régulièrement des réunions de coordination sur la protection des enfants et la violence sexiste et de développer des stratégies détaillées pour lutter contre ces menaces, notamment en créant des systèmes de référencement dans chaque camp ;

- veiller à ce que les demandes de budget s'appuient sur une évaluation précise des besoins et une analyse approfondie des lacunes, en tenant compte du nombre révisé de réfugiés, afin de renforcer l'argumentaire face aux bailleurs.

Les bailleurs doivent :

- s'assurer que le programme d'aide aux réfugiés est totalement financé en tenant compte du nombre révisé de réfugiés dans chaque pays, et se préparer à apporter une réponse rapide et souple en cas de nouvel afflux conséquent de réfugiés. Cela doit inclure le financement de programmes à plus long terme visant à renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- fournir le financement requis pour répondre aux besoins humanitaires au Mali et soutenir les activités de consolidation de la paix.

L'État du Mali, l'envoyé spécial des Nations unies, l'envoyé spécial de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les bailleurs travaillant avec la société civile et les communautés doivent :

- adopter une approche plus large pour lutter contre les causes sous-jacentes de la crise au Mali au-delà de la réponse apportée aux menaces sécuritaires immédiates et à la menace terroriste, notamment en améliorant la gouvernance dans le nord du Mali, en investissant dans des programmes de développement qui bénéficient équitablement à l'ensemble de la population et en promouvant le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale entre les communautés.

NOTES

Sauf mention contraire, les liens internet ont été consultés en Janvier 213.

- ¹ Mali : Aperçu humanitaire (au 17 janvier 2013), http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/map_FR_28.pdf. Voir aussi le site du HCR: Mali operations, <http://data.unhcr.org/MaliSituation/regional.php>
- ² Entretiens avec des réfugiés au Burkina Faso et en Mauritanie, août et octobre 2012.
- ³ Une enquête MSF dans le camp de Mbera a révélé un taux de malnutrition aigüe sévère de 4,6% et un taux de malnutrition aigüe globale de 17%, voir MSF (2012) *Étude de la nutrition et de la mortalité rétrospective*, Novembre. Le seuil d'urgence de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la malnutrition aigüe globale est de 15%.
- ⁴ Vétérinaires Sans Frontières a effectué un recensement plus détaillé au Burkina Faso. Selon cette étude, dans le camp de Damba, les plus de 2700 réfugiés ont environ 4100 animaux au sein du camp, et presque 4000 animaux de plus dans les alentours. Notes d'une rencontre de coordination du HCR, Ouagadougou, 23 novembre 2012.
- ⁵ Organisation Internationale pour les migrations, 15 Janvier 2013
- ⁶ *Mali +, scenario de planification pour la crise malienne*, OCHA, 10 décembre 2012, correspondance électronique, 11 décembre 2012.
- ⁷ Résolution 2085, 20 décembre 2012, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2085%282012%29
- ⁸ Mali : Aperçu humanitaire (au 17 janvier 2013), http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/map_FR_28.pdf.
- ⁹ Autres États hôtes : Algérie et Guinée. Bien que le présent document se concentre sur le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, ces recommandations s'appliquent à tous les pays accueillant des réfugiés maliens.
- ¹⁰ En accord avec la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (1951) et son protocole (1967) ainsi que la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969).
- ¹¹ IASC, Engagements de redevabilité envers les populations affectées, http://aimstandingteam.files.wordpress.com/2012/12/iasc_caap_tools_v4_12nologo.pdf
- ¹² Norme HAP 2010 de redevabilité humanitaire et de gestion de la qualité, <http://www.hapinternational.org/pool/files/2010-hap-standard-in-accountability-and-quality-management-french.pdf>

© Oxfam International janvier 2013.

Ce document d'information a été rédigé par Caroline Baudot. Oxfam remercie Maya Mailer, Ilaria Allegrozzi, Stephen Cockburn, Madeleine Evrard Diakite, Noel Zigani, Lalla Aicha Ouedrago, Aimee Ansari, Ed Cairns et les équipes au Burkina Faso, Niger et en Mauritanie pour leur participation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-78077-248-6 en janvier 2013. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 94 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Intermon Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

www.oxfam.org



OXFAM